

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2019**

Date convocation : 10 décembre 2019

Affichage : 10 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 10

Affichage compte-rendu :

Présents : 7

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain GAGNE, Maire.

Etaient présents : M. Franck GAREAU, M. Thierry JEAN, M. Éric PENON, Mme Nathalie PÉROUELLE, Mme Christine RIO, M Stéphane LEBLANC

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme Stéphanie SAVARY donnant pouvoir à M Thierry JEAN ;

Etaient absents non excusés : Mme Mélanie HERRANZ, M Éric NOBLESSE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PÉROUELLE

**Compte rendu de la dernière réunion.**

Le compte rendu de la dernière réunion n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire, Alain Gagne, demande l'autorisation de rajouter 1 délibération concernant l'Approbation du fonds de concours octroyé par la CCPIF à la Commune de Lommoye.

**2019-23 Etrennes 2020.**

Le Maire souhaite pouvoir donner des étrennes au facteur et personnel du service de ramassage des ordures ménagères et propose 50€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de verser, au titre des étrennes 2020, la somme de 50 € à chacun.

Ces sommes seront versées par mandat administratif sur présentation d'un justificatif de paiement et d'un RIB, ou après modification de l'acte constitutif de la régie de recettes en espèces sur présentation d'un justificatif de paiement.

**2019-24 Autorisation signature convention enfouissement de réseau Orange et Enédis**

**Vu** la nécessité de procéder à l'enfouissement des réseaux de télécommunications sur la Commune de Boissy-Mauvoisin ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de passer une convention avec Orange pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communication électroniques établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

**Autorise** le Maire à la signature des conventions particulières avec Orange définissant les conditions de la mise en œuvre des dits réseaux sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour la commune de Boissy-Mauvoisin.

## **2019-25 Décision Modificative N°1 du budget**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération 2019-07 portant sur le vote du budget,

**Considérant** qu'il convient de régulariser le BP 2019 et CA 2018, Le Maire propose au conseil les modifications suivantes :

### Section d'Investissements

Dépenses			Recettes		
Chapitre/Opération	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
13	1321	-500.00 €	001		-14 602.05 €
OP 52	2128	-30 000.00 €	021		-5 517.70 €
OP 71	2135	-8 332.00 €	1068		7 224.03 €
OP 74	2135	-2 165.72 €			
OP 75	2128	-22 000.00 €			
21	2128	11 270.00 €			
21	2135	21 668.00 €			
Total		-30 059.72 €	Total		-12 895.72 €

### Section Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
023		-5 517.70 €	002		-5 517.70 €
Total		-5 517.70 €	Total		-5 517.70 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve à l'unanimité cette modification budgétaire.

## **2019-26 Adhésion au groupement de commandes levers topographiques et investigations complémentaires.**

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants,

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune de Boissy-Mauvoisin d'adhérer à un groupement de commandes de levers topographiques et d'investigations complémentaires,

**Considérant** que le syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (Sigeif), le Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY78) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes de levers topographiques et d'investigations complémentaires et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

## **2019-27 Approbation du fonds de concours octroyé par la CCPIF à la commune de LOMMOYE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5214-16;

**Vu** la délibération n°2018-004 de la Communauté de Communes Portes d'Ile de France créant un fonds de concours;

**Vu** la délibération 2019/75 de la Communauté de Communes Portes d'Ile de France attribuant un fonds de concours à la commune de Lommoye à hauteur de 7 500€ dans le cadre de la création d'un columbarium et aménagement des abords du columbarium pour un montant de **29 208.28 € T.T.**

**Considérant** que les communes membres doivent donner leur accord

Le Conseil Municipal, à l'unanimité -EMET un avis favorable à la demande de la commune de Lommoy pour un fonds de concours de la Communauté de Communes Portes d'Ile de France à hauteur de 7 500€

DIT que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes Portes d'Ile de France,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de participation et tout acte en découlant.

### **QUESTION DIVERSES**

Fin de la séance

M. Alain GAGNE

M. Franck GAREAU

Mme Mélanie HERRANZ  
Absente

M. Thierry JEAN

M. Stéphane LEBLANC  
Absent

M. Eric NOBLESSE  
Absent

M. Eric PENON

Mme Nathalie PÉROUELLE

Mme Christine RIO

Mme Stéphanie SAVARY